



ALERTE PESTICIDES
HAUTE GIRONDE



générations
FUTURES
Bordeaux

Alerte Aux Toxiques!

Les produits de l'industrie chimique sont toxiques, leurs pratiques le sont aussi.



Bordeaux le 16 septembre 2019

Communiqué de presse : position des associations sur les chartes départementales concernant l'exposition aux pesticides.

Les associations soussignées réclament depuis plusieurs années au Préfet de la Gironde d'améliorer les dispositifs de protection des résidents prévus dans l'arrêté préfectoral de Gironde datant de 2016, en particulier une **zone de traitement aménagée de 200 m** autour des établissements sensibles et plus généralement de toutes les habitations où les produits les plus dangereux (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens, SDHi) soient **interdits**. Dans cette zone, **l'exploitation agricole resterait possible** comme le montrent les vignobles de Rauzan ou Tutiac qui se sont déjà engagés dans l'abandon des CMR.

Nous ne demandons pas une zone de non traitement (ZNT) autour des habitations, inenvisageable dans un territoire à l'habitat dispersé, et nous refusons de rentrer dans un débat cantonné à marchander quelques mètres de distance. De même, les mesures instaurant des **haies** ne permettent pas d'éviter la diffusion des micro-brouillards de pesticides, ni la volatilisation post-application ou le transport par les poussières (voir les mesures de pesticides dans l'air au centre de Bordeaux réalisées par ATMO N.A. en 2017 et 2018).

Les chartes départementales doivent définir des mesures précises dont l'application puisse être contrôlée :

- Autour des **160 établissements sensibles** très proches des exploitations agricoles (répertoriés dans 128 communes girondines par la DRAAF suite à l'affaire de Villeneuve de Blaye) le mode de culture doit être celui de **l'agriculture biologique**, le seul donnant lieu à une certification. Des dispositions d'urgence doivent être prises par les pouvoirs publics pour accompagner financièrement cette transition d'ici 3 ans.

- L'arrêté interministériel de 2017 actuellement suspendu interdit les épandages lorsque la vitesse du vent est supérieure à 3 Beaufort mais aucun dispositif de contrôle de cette mesure n'existe. Nous demandons l'installation d'une manche à air dans toutes les communes concernées.

- De nombreux pesticides utilisés en agriculture conventionnelle imposent un délai de rentrée dans les rangs de 48h. Les résidents comme les promeneurs occasionnels doivent être prévenus. Une disposition de fanions aux angles de la parcelle traitée doit alerter du danger et signaler le nom et les caractéristiques du produit épandu.

- Certaines propriétés viticoles de Gironde préviennent déjà par SMS leurs riverains des horaires de traitement. Ce dispositif doit être généralisé, avec l'appui logistique des mairies.

- Enfin les mesures préfectorales d'interdiction de traitement dans les tranches horaires de fonctionnement des écoles et établissements sensibles doivent être reconduites et améliorées.

Alerte Pesticides Haute Gironde, Henri Plandé 06 13 11 25 00 & Sylvie Nony 06 51 55 96 07

Alerte aux Toxiques, Valérie Murat 06 11 52 65 97

Collectif Infos Médoc Pesticides, Marie-Lys Bibeyran 06 64 21 89 23

Générations Futures Bordeaux, Cyril Giraud 06 76 14 77 66

Collectif Alerte Pesticides de Leognan, Emeric Roux 06 07 18 83 18

FCPE 33, Stéphanie Anfray 06 12 83 49 82.